

À RETENIR !

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les demandes de subvention peuvent être transmises jusqu'au :

- 30 OCTOBRE pour les échanges se déroulant entre janvier et mai
- 28 FÉVRIER pour les projets se déroulant entre juin et décembre

CONTENU DES DOSSIERS

Pour être recevable, le dossier devra comporter les éléments suivants :

- un courrier officiel de demande de subvention daté et signé
- un descriptif de l'opération
- une liste des participants
- le calendrier de l'opération
- les organisations et ressources régionales mobilisées ou associées
- les résultats attendus
- le budget prévisionnel daté et signé de l'opération à subventionner (part autofinancée, part financée par la Région Rhône-Alpes, autres partenaires).

CONTACT

Région Rhône-Alpes

Direction Europe, Relations internationales et Coopération
Corinne CHAMBE-GUYOT

78, route de Paris - BP 19

69751 Charbonnières-les-Bains

Tél. : 04 72 59 55 19 - Fax : 04 72 59 45 88

E-mail : deric@rhonealpes.fr

PASSEPORT SOLIDAIRE

DISPOSITIF DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE
DANS LE DOMAINE DES ÉCHANGES DE JEUNES

PASSEPORT SOLIDAIRE

La Région soutient les jeunes rhônalpins qui s'engagent en faveur de la solidarité internationale et s'impliquent dans les coopérations décentralisées régionales. Elle met en place le dispositif « Passeport solidaire » pour les aider dans leurs projets d'échanges avec les zones de coopération de Rhône-Alpes en Afrique, en Méditerranée et en Asie.

QUEL PROJET ?

Pour bénéficier d'une aide de la Région, le projet doit être porté par un groupe de jeunes avec l'appui d'encadrants. Leur action doit s'inscrire dans **une démarche d'éducation au développement** au sein de leurs structures et être réalisée dans l'une des zones de coopération de la Région.

QUEL PUBLIC ?

Le dispositif s'adresse à **toutes les structures d'encadrement de Rhône-Alpes qui travaillent avec les jeunes :**

- lycées d'enseignement général et lycées d'enseignement professionnels, publics et privés sous contrat d'association avec l'État, relevant de l'Éducation nationale ou de l'Enseignement agricole
- les Centres de Formation d'Apprentis et écoles de production
- les Établissements régionaux d'Enseignement Adaptés
- les Maisons Familiales rurales
- les Missions locales et Permanence d'accueil, d'information et d'orientation
- les Mouvements de jeunesse agréés jeunesse et sport

Les organismes doivent être habilités pour l'organisation de séjours de jeunes à l'étranger.

QUELLE AIDE ?

La Région Rhône-Alpes finance jusqu'à 75 % du projet dans la limite de 7500 € TTC, les frais des jeunes et de leurs encadrants (transport, assurance, hébergement, préparation etc.) La réalisation de matériel d'exposition et de travaux d'application (expositions, reportages, etc.) peut faire l'objet d'une aide financière supplémentaire d'un montant maximum de 1000 € TTC.

SÉLECTION DES PROJETS

Deux périodes de sélection sont prévues chaque année. Sont prioritairement soutenus les projets :

- s'inscrivant dans un partenariat à moyen terme entre établissements ou structures du Nord et du Sud
- en cohérence avec les orientations régionales, notamment en termes de solidarité internationale (zone d'action et thématiques) et de développement durable
- réalisés en concertation avec un partenaire du Sud qui mobilise de son côté un groupe de jeunes du pays d'accueil
- s'insérant dans le projet pédagogique de l'établissement et/ou de la structure.

DÉROULEMENT

Le projet s'organise de la manière suivante :

- préparation et planification dans la durée / minimum 6 mois
- participation à des sessions de formation et d'information / minimum 4 mois
- séjour à l'étranger / minimum 7 jours
- évaluation au retour avec un animateur externe
- opérations d'information et / ou d'éducation au développement au sein de leur établissement / structure avant et après le séjour

LES ZONES DE COOPÉRATION DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

ZONES	RÉGIONS PARTENAIRES
Méditerranée	
Maroc	Région Rabat Salé Zemmour Zaër
Tunisie	Gouvernorat de Monastir
Liban	Région du Liban Nord (Tripoli)
Afrique Sud Saharienne	
Mali	Région de Tombouctou
Burkina Faso	Région des Hauts Bassins
Sénégal	Région de Saint-Louis et de Matam
Madagascar	Région de Atsinanana
Asie	
Vietnam	Provinces de Ho Chi Min Ville et de Dong Nai
Laos	Province de Khammouane